

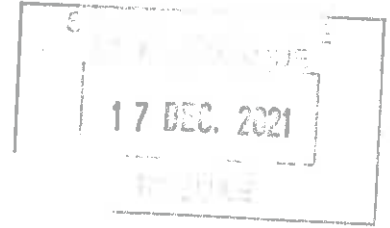
BUREAU COURRIER

22 DEC. 2021

MAIRIE SAINT POL/MER

Délibération : N°56 /2021

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Objet : MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n°11/2021 du 11 juin 2021 désignant les élus au sein des commissions municipales ;

Suite à la démission de Monsieur Bruno LEMAIRE, conseiller municipal, et à l'installation de Madame Sabrina VAN DEN BROECKE conformément à l'article L.270 du code électoral, il y a lieu de procéder à une nouvelle composition des commissions ;

Il est proposé à l'assemblée d'une part, de maintenir les cinq commissions existantes, à savoir :

- **1^{ère} commission** : Finances - Urbanisme - Travaux - Développement durable - Sécurité - N.P.N.R.U. - Habitat - Gestion des plans de sauvegarde
- **2^{ème} Commission** : Emploi - Insertion - Action sociale - Santé - Enseignement – Enfance - Jeunesse - Handicap - Développement commercial
- **3^{ème} Commission** : Etat-Civil -Elections -Affaires Militaires -Affaires Culturelles - Citoyenneté et Solidarité - Ressources Humaines –Service à la Population – Associations
- **4^{ème} Commission** : Fêtes - Culture - Cérémonies - Grands évènements - Animations- Seniors - Sports
- **5^{ème} Commission** : Marchés publics non formalisés

et d'autre part, d'approuver les changements de membres représentant le Conseil consultatif dans chacune de ces commissions municipales.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- De désigner les élus suivants au sein de chacune des commissions dans le respect de la représentation proportionnelle :

- **1^{ère} commission** : Finances - Urbanisme - Travaux - Développement durable - Sécurité - N.P.N.R.U. - Habitat - Gestion des plans de sauvegarde

Dominique DEGUINES – Marjorie LENOIR – Luc BOUREY – Nathalie LEFEBVRE – Olivier MERSSEMAN – Martine CABARET – Fabien CLEMENT – Jean-Luc DEBAVELAERE – Roland HAUDIQUET – Laurence LAMIRAND – Adrien NAVE – Tanguy BRICHE – Virginie VARLET – Özkan BAYRAKTAR

VILLE DE DUNKERQUE

Commune de Saint-Pol-sur-Mer

Département
du
NordExtrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 28

Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

- **2ème Commission :** Emploi - Insertion - Action sociale - Santé - Enseignement – Enfance Jeunesse - Handicap - Développement commercial

Dominique DEGUINES – Marjorie LENOIR – Luc BOUREY – Nathalie LEFEBVRE – Fatiha DAHMANI – Valérie DUMARQUEZ – Thomas NICOLLE – Nathalie MAES – Camille ANDRIES – Philippe MASURE – Anne KUZNIEWSKI – Sabrina VAN DEN BROECKE – Nathalie LEGROS – Albert COEUGNART

- **3ème Commission :** Etat-Civil -Elections -Affaires Militaires -Affaires Cultuelles - Citoyenneté et Solidarité - Ressources Humaines –Service à la Population – Associations

René MEENEBOO – Salmata TABIBOU – Martine CABARET – Fatiha DAHMANI – Jean-Luc DEBAVELAERE – Laurence VERHAEGHE – Annick CATOIRE – Philippe MASURE – Marie-Claire GOURDEN – Laurence LAMIRAND – Anne KUZNIEWSKI – Nadine DEFRANCE – Özkan BAYRAKTAR – Catherine VANDORME

- **4ème Commission :** Fêtes - Culture - Cérémonies - Grands évènements - Animations- Seniors Sports

René MEENEBOO – Cindy OUGHAZDI – Olivier MERSSEMAN – Fabien CLEMENT – Jean-Luc DEBAVELAERE – Valérie DUMARQUEZ – Annick CATOIRE – Philippe MASURE – Marie-Claire GOURDEN – Laurence LAMIRAND – Adrien NAVE – Tanguy BRICHE – Virginie VARLET – Albert COEUGNART

- **5ème Commission :** Marchés publics non formalisés

Cindy OUGHAZDI – Olivier MERSSEMAN – Salmata TABIBOU – Fabien CLEMENT – Valérie DUMARQUEZ – Thomas NICOLLE – Roland HAUDIQUET - Nathalie MAES – Camille ANDRIES - Philippe MASURE – Adrien NAVE – Nadine DEFRANCE – Nathalie LEGROS – Catherine VANDORME

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

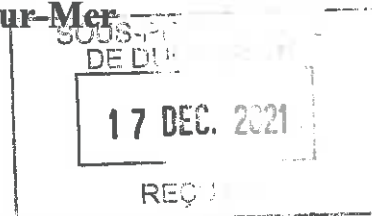
Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT-HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

5 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 57/2021

Objet : **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL CONSULTATIF AU COMITÉ DE GESTION URBAINE DU FONDS DE TRAVAUX URBAINS**

Rapporteur : Monsieur le Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 18/2021 du 11 juin 2021 désignant les élus au sein des commissions municipales ;

Suite à la démission de Monsieur Bruno LEMAIRE, conseiller municipal et à l'installation de Madame Sabrina VAN DEN BROECKE, conformément à l'article L.270 du code électoral, il y a lieu de modifier la composition du Comité de Gestion Urbaine, instance délibérante de mise en œuvre de suivi et d'évaluation des projets financés dans le cadre du FTU ;

Il convient de procéder à la désignation des sept membres qui composent le comité de gestion urbaine ;

Il est proposé à l'Assemblée de désigner sept représentants du Conseil consultatif, à savoir :

- M. Luc BOUREY
- Mme Martine CABARET
- Mme Laurence VERHAEGHE
- M. Olivier MERSSEMAN
- M. Thomas NICOLLE
- Mme Sabrina VAN DEN BROECKE
- M. Özkan BAYRAKTAR

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- de confirmer la composition du Comité de Gestion Urbaine pour le Fonds de Travaux Urbains.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT-HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

5 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

VILLE DE DUNKERQUE**Commune de Saint-Pol-sur-Mer****Arrondissement
de
Dunkerque****Département
du
Nord****Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021**

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
Nombre de Conseillers présents ... : **28**
Nombre de procurations..... : **7**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

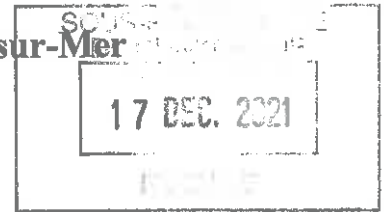
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 58/2021

Objet : ÉLECTION DES TROIS MEMBRES SIÉGEANT A LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE DE DIFFUSION D'INFORMATIONS AUDIOVISUELLES.

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Suite à l'élection du Maire et de ses adjoints le 28 mai dernier, il y a lieu de procéder à l'élection de trois membres chargés de représenter la commune au sein de la conférence de l'entente intercommunale de diffusion d'informations audiovisuelles.

Après appel de candidatures, il est proposé les listes de candidatures suivantes :

Liste 1 : Nathalie MAES – Philippe MASURE – Laurence LAMIRAND

Après avoir procédé au vote, les résultats sont les suivants :

Nombre de voix exprimées : 30
Nombre de bulletins blancs : 6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue : 12

La liste 1 : Nathalie MAES – Philippe MASURE – Laurence LAMIRAND obtient 24 voix.

Nathalie MAES – Philippe MASURE – Laurence LAMIRAND sont élus comme représentants de la commune siégeant au sein de la conférence de l'entente intercommunale entre les communes de Cappelle-la-Grande, Coudekerque-Branche, Fort-Mardyck et Saint-Pol-sur-Mer pour la diffusion d'informations audiovisuelles.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

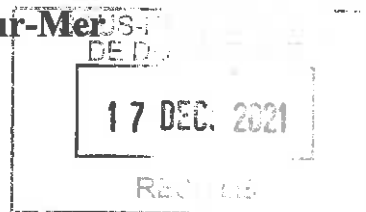
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatih	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021



Délibération : N° 59/2021

Objet : APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU TERRITOIRE SAINT-POLOIS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2022

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Il est rappelé à l'Assemblée, la délibération n° 016/15 du 8 juin 2015 approuvant l'adoption du Contrat de Ville, déclinaison Saint-Pol-sur-Mer, dans le cadre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020.

Il est proposé au Conseil consultatif d'adopter le programme d'actions du territoire saint-polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022.

Il est rappelé à l'Assemblée que ces actions ont été coproduites par l'ensemble des acteurs et que les actions répondent aux priorités du territoire dans le respect des quatre piliers du Contrat de Ville :

- L'emploi et le développement économique
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs de la République

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association Villenvie afin de développer les actions Politique de la Ville en direction des habitants – 476 454 €

Financement communal spécifique dans le cadre du Contrat de ville et du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Au titre de l'ingénierie du Contrat de Ville et du NPNRU – 253 500 €

- « *Animation, coordination et conduite du projet de Cohésion Sociale / Equipe de Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale / Contrat de Ville et NPNRU* »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 253 500 euros

Au titre des actions spécifiques dans les Maisons de Quartier – 18 850 €

- « *Accompagnement à la parentalité / Lien Parents Enfants* »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 10 000 euros
- « *Ateliers Espace Bayard – Résidence Lemaire* »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 8 850 euros

Au titre de la Réussite Educative et de la Parentalité – 50 000 €

- « *Coordination du dispositif et animation de l'Atelier / Référent pour l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien* » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 20 000 euros
- « *Référent de parcours du Programme de Réussite Educative* » au titre du Programme de Réussite Educative
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 16 000 euros
- « *Réseau partenarial Parentalité* »
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 11 000 euros

VILLE DE DUNKERQUE

Commune de Saint-Pol-sur-Mer

Arrondissement
de
DunkerqueDépartement
du
NordExtrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 28

Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

- *« Pause DK' lée »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 3 000 euros

Au titre du renforcement de la participation citoyenne – 37 600 €

- *« Fabrique Citoyenne »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 21 600 euros
- *« L'espace est à vous »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 16 000 euros

Au titre de la Santé – 18 000 €

- *« Café Santé Consultatif »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 7 000 €
- *« Ville en Santé »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 4 000 €
- *« Bien être et estime de soi »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 4 000 €
- *« Au fil des mots »*
La participation communale demandée au profit de Villenvie est de 3 000 euros

Financement communal de Droit Commun

Au titre du renforcement des projets d'habitants – 15 000 €

- *« Les rendez-vous des quartiers solidaires »* dans le cadre de l'opération Nos Quartiers d'Eté
La participation communale au titre de la dotation globale est de 15 000 euros

Au titre du dispositif Ville Vie Vacances – 20 704 €

- *« Le sport et la culture, vecteurs de citoyenneté pour les jeunes »*
La participation communale au titre de la dotation globale est de 9 648 euros
- *« A la découverte de la culture urbaine »*
La participation communale au titre de la dotation globale est de 11 056 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de Proxité

- *« Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} dans le cadre du PRE »*
La participation communale demandée au profit de l'association PROXITE est de 2 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association Coup de Pouce

- *« Coup de Pouce Clé »*
La participation communale demandée au profit de l'association Coup de Pouce est de 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association ACL Proxi'Pol

- *« Développement de l'activité de l'atelier chantier d'insertion »*
La participation communale demandée au profit de l'association ACL Proxi'Pol est de 30 000 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association USCC Football

- « *Sport, Famille, Santé* »
La participation communale demandée au profit de l'association USCC Football est de 5 000 €

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association HORIZON

- « *Associatif* »
La participation communale demandée au profit de l'association HORIZON est de 4 000 €

Sous maîtrise d'ouvrage de l'association AFAD

- « *Le Pouvoir d'agir* »
La participation communale demandée au profit de l'association AFAD est de 10 000 €

Sous maîtrise d'ouvrage de l'AFEV

- « *Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire et 6ème et 5ème dans le cadre du PRE* »
La participation communale demandée au profit de l'association AFEV est de 2 500 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de l'Association la Saint Poloise

- La participation communale demandée au profit de l'association la Saint Poloise est de 8 300 euros

Sous maîtrise d'ouvrage de la Section du Centre d'Action Sociale

- « *Programme de Réussite Educative* » décliné au travers de 8 actions :
 - Coordination du dispositif et animation de l'Atelier/Référent pour l'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien ;
 - Référent de Parcours du Programme de Réussite Éducative ;
 - De l'exclusion à la responsabilisation : être acteur de son parcours ;
 - Soutien financier aux familles ;
 - Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en primaire et 6^{ème}, 5^{ème} (AFEV) ;
 - Accompagnement individuel d'enfants scolarisés en 4^{ème} et 3^{ème} (Proxité) ;
 - Coup de pouce Clé ;
 - Au fil des mots.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'adopter le programme d'actions du territoire Saint-Polois au titre du Contrat de Ville d'Agglomération pour l'année 2022
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à engager les procédures nécessaires à l'obtention des financements conformément aux stipulations du Contrat de Ville

- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer l'ensemble des pièces et conventions nécessaires à la mise en place de ce programme d'actions
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué à opérer les règlements relatifs aux conventions, les dépenses étant imputées sur le budget prévu à cet effet

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire Délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT-HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

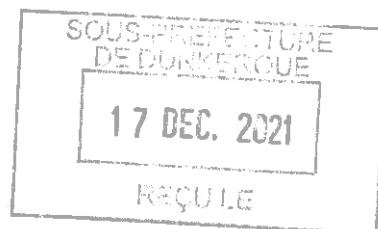
6 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE - VAMPOUILLE

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 6 décembre 2021**

Délibération : N° 60/2021

Objet : VOTE DU BUDGET SPECIAL DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué



Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2312-1 et suivants, L 2313-1 et suivants, L 2321-1 et suivants, L 2331-1 et suivant ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République (notamment ses articles 11 et 13) et au regard de l'obligation législative de voter le Budget ;

Suite à la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire, organisé en application de la loi du 6 février 1992, approuvé le vendredi 22 octobre 2021 en Conseil Consultatif et adopté le mercredi 10 novembre 2021 en Conseil Municipal ;

Il est exposé les conditions de préparation du Budget Spécial, les efforts consentis par la Commune pour prendre en compte le maximum de demandes qui se sont exprimées, à partir du recensement des divers besoins de la population.

- une section de fonctionnement de 10 900 000 Euros s'équilibrant tant en dépenses qu'en recettes.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire Délégué ;

VILLE DE DUNKERQUE

Commune de Saint-Pol-sur-Mer

Arrondissement
de
DunkerqueDépartement
du
NordExtrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 28

Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

DÉCIDE :

- de voter le Budget Spécial 2022 de la manière suivante :
Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- d'adopter le Budget Spécial 2022 arrêté comme suit :

TOUS MOUVEMENTS CONFONDUS	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	10 900 000	10 900 000

Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS

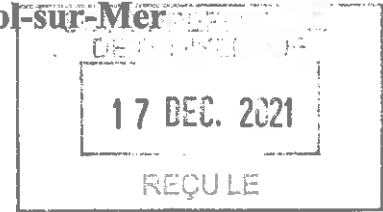
Délibération adoptée à la majorité par :

24 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - CABARET – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES

6 abstentions : VAMPOUILLE - COEUGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

5 voix contre : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 6 décembre 2021



Délibération : N°61/2021

Objet : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR L'ANNEE 2022

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire délégué

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2312-1 ;

Vu l'article 10 de la loi N°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Considérant que le vote du Budget spécial 2022 est intervenu à l'occasion de cette même séance du Conseil Consultatif ;

Considérant l'importance du rôle des associations "loi 1901" dans la vie locale ;

Après avis de la Commission des finances ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Deguines, Premier adjoint ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

- D'attribuer aux associations, à la Section Communale d'Action Sociale et aux Syndicats, pour l'exercice 2022, les subventions telles qu'elles figurent en annexes ;

- De rappeler que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement sont portées au Budget Spécial 2022 ;

- De dire que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association, de la Section Communale d'Action Sociale et des Syndicats ;

- De dire que l'octroi d'une subvention supérieure à vingt trois mille euros (23 000 euros) doit donner lieu à la signature d'une convention ;

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 28

Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

D'autoriser Monsieur le Maire délégué à signer lesdites conventions ;

Pour extrait certifié conforme
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote pour les associations suivantes :

MAISON DU PATRIMOINE – MME CABARET

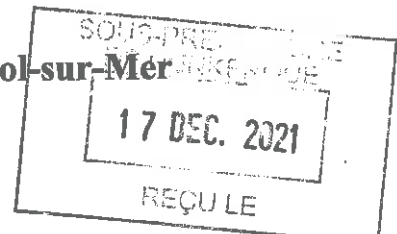
Délibération adoptée à la majorité par :

28 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN - LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

5 abstentions : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

1 voix contre : VAMPOUILLE

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 6 décembre 2021



Délibération : N°62/2021

Objet : MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES À LA PERCEPTION DES ENCAISSES DES DROITS D'ADHÉSION AUX ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Rapporteur : Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire

Il est rappelé au conseil la délibération n°064/06 du 27/06/2006 instituant une régie de recettes à la perception des encaisses des droits d'adhésion aux activités de l'école des Beaux-Arts modifiée par la délibération n°047/2021 du 10/09/2021 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07/11/2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 05/03/2008 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'article R1617-1 et R1617-18 du code général des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux ;

Vu l'instruction du 21/04/2006 relative aux régies des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 28/05/1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics et au montant de cautionnement imposé à ses agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Cindy OUGHAZDI, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

DECIDE :

Article 1 : La régie de recettes à la perception des encaisses des droits d'adhésion aux activités de l'école des Beaux-Arts est installée à : Médiathèque Emile Zola - Centre Jean Cocteau - Boulevard de l'Aurore

Article 2 : Un compte de dépôts de fonds est ouvert au nom du régisseur es-qualité auprès de la DRFIP 59

Article 3 : Le maire et le comptable public assignataire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération modifiant les délibérations n° 064/2006 et n° 047/2021.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : **35**
 Nombre de Conseillers présents ... : **28**
 Nombre de procurations..... : **7**

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
------------------------------	------------

Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller

Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

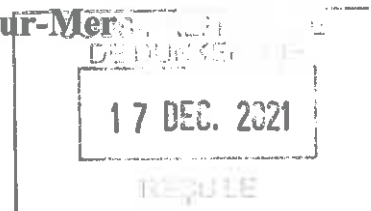
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
Du lundi 6 décembre 2021



Délibération : N° 63/2021

Objet : AIDES AUX ÉCOLES DANS LE CADRE DU PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué

Il est rappelé à l'assemblée que dans le cadre du Projet Educatif Local, il a été décidé de mettre l'accent sur l'éveil culturel.

Considérant l'appel à projets « éveil culturel » lancé chaque année dans les écoles de la commune ;

Considérant les répercussions de la situation sanitaire relative à la COVID-19 n'ayant pas toujours laissé l'opportunité aux équipes enseignantes de mener à terme leurs projets ;

Après examen des différents projets ;

Il est proposé d'attribuer des aides exceptionnelles aux écoles afin de permettre leur réalisation et ce de la manière suivante :

- Coopérative de l'école élémentaire Jean Jaurés	400 €
- Coopérative de l'école élémentaire Jules Verne	700 €
- Coopérative de l'école maternelle Copernic	200 €
- Coopérative de l'école maternelle Joliot Curie	1000 €
- Coopérative de l'école maternelle Victor Hugo	1000 €
- Coopérative de l'école maternelle Kergomard	900 €
- Coopérative de l'école maternelle Langevin	1000 €
- Coopérative de l'école maternelle Vancauwenberghe	1000 €

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DÉCIDE :

L'attribution d'une subvention exceptionnelle de 6 200 € à l'OCCE, chargé de reverser les sommes définies aux coopératives.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Département
du
Nord

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents ... : 28
Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseiller

Madame VARLET Virginie Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseiller

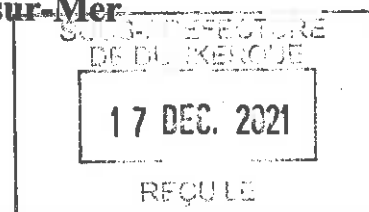
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 06 décembre 2021**



Délibération : N° 64/2021

Objet: RÉAFFIRMATION DU CHOIX DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION MUNICIPALE

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 17 novembre 2021 ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 03 décembre dernier ;

Considérant que le contrat de service public de la restauration municipale expire au 31 décembre 2021, le Conseil consultatif a, par délibération du 10 septembre 2021, validé le choix d'une concession de service public sous la forme d'un contrat d'affermage tel que préconisé par la société « Diapason expertise » ;

Considérant le défaut de procédure résultant notamment de la non-consultation préalable de la commission consultative des services publics locaux ;

Il apparaît nécessaire de réaffirmer le choix de concession de service public avant de relancer une nouvelle consultation.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- De réaffirmer le choix de la concession du service public de la restauration sous la forme d'un contrat d'affermage pour une durée de six ans ;
- D'approuver le contenu des prestations que devra assurer le concessionnaire, telles que définies dans le rapport, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire délégué d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L 1411-1 du CGCT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire délégué ou son représentant à lancer la procédure de publicité et si besoin, à négocier, après avis de la commission de concession de service public, les propositions recueillies à la suite de la mise en concurrence ;

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUITES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

- D'autoriser Monsieur le Maire délégué ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires au lancement de la procédure de concession de service public.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,


Christophe CLAEYS

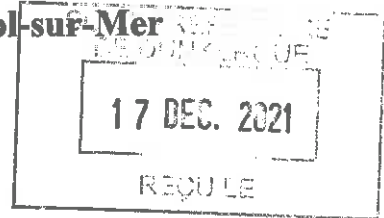
Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

1 abstention : VAMPOUILLE

5 voix contre : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 06 décembre 2021



Délibération : N°65/2021

Objet: APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT D'AFFERMAGE LIANT LA COMMUNE À LA SOCIÉTÉ SOGERES POUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION MUNICIPALE.

Rapporteur : Monsieur Dominique DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué

Considérant l'annulation de la procédure de consultation lancée le 31 juillet dernier sur le principe de non recevabilité ;

Considérant donc la nécessité de prolonger la délégation de service public actuelle, selon les termes initiaux, jusqu'à la fin de l'année scolaire ;

Considérant la possibilité donnée à la collectivité de réaliser un avenant au contrat d'affermage nous liant à la société SOGERES ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire Délégué ;

AUTORISE :

Monsieur le Maire délégué à signer un avenant au contrat d'affermage nous liant à la société SOGERES pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2022.



Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,

Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET

1 abstention : VAMPOUILLE

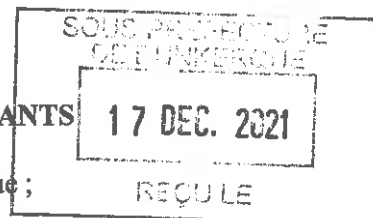
5 voix contre : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du lundi 6 décembre 2021

Délibération : N° 66/2021

Objet : CLASSE DE NEIGE – RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTS

Rapporteur : Monsieur DEGUINES, Premier Adjoint au Maire Délégué ;



Il est rappelé à l'Assemblée que la Commune est tenue de verser une rémunération complémentaire aux enseignants accompagnant leurs élèves en classe de neige ou de découverte ;

Considérant que le montant de cette rémunération complémentaire est fixé à 28,67 € par jour ;

Considérant que Madame Anne GROISE, enseignante à l'école Joliot Curie et Madame Muriel MAES, enseignante et directrice de l'école élémentaire Jean Jaurés, accompagneront leurs classes au centre de CHAMPANGES (Haute Savoie) du 16 au 27 janvier 2022.

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEGUINES, Adjoint au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- De l'octroi d'indemnités aux enseignants (majorées éventuellement en cas de nouveau taux de rémunération) pour un montant total de 573,40 euros.

	Nombre de jours	Montant indemnité journalière	Total
Enseignant 1	10	28,67 €	286,70€
Enseignant 2	10	28,67 €	286,70€
			573,40 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

VILLE DE DUNKERQUE
Commune de Saint-Pol-sur-Mer

Département
du
Nord

Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021

Arrondissement
de
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents ... : 28

Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseiller

Madame VARLET Virginie Conseiller
Monsieur COEUIGNART Albert Conseiller
Madame LEGROS Nathalie Conseiller
Madame VANDORME Catherine Conseiller

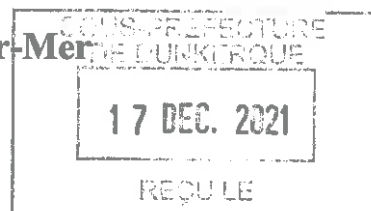
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 67/2021

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CLUB MUNICIPAL HALTEROPHILIE-
MUSCULATION

Rapporteur : Monsieur le Maire Christophe CLAEYS ;

Considérant le souhait de la municipalité de valoriser les citoyens qui portent les couleurs de la commune au-delà de ses frontières, notamment dans un cadre sportif ;

Considérant la possibilité qui est donnée à la collectivité d'octroyer des subventions exceptionnelles ;

Considérant qu'un athlète du Club Municipal d'Haltérophilie participera au championnat du monde masters du 18 août 2022 au 28 août 2022 à Orlando aux Etats Unis ;

LE CONSEIL CONSULTATIF :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS, Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire délégué ;

DECIDE :

- de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1800 euros au club municipal d'haltérophilie musculation
- que cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2021, nature et fonction 6748 40, fonction 201 « subvention exceptionnelle ».

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET - DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE
1 abstention : VAMPOUILLE

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

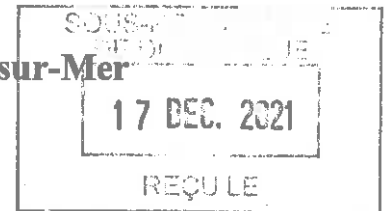
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatih	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 68/2021

Objet : AUTORISATION DE SIGNATURE A MONSIEUR LE MAIRE DÉLÉGUÉ D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFPIT ÉTABLISSEMENT TREMLIN AIDER DANS LE CADRE DE L'ACTION « BONUS VILLE » - 2022

Rapporteur : Madame LENOIR, Adjointe au Maire délégué

Il est exposé à l'assemblée délibérante que la municipalité envisage, en partenariat avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMLIN AIDER, la mise en place de l'action « BONUS VILLE » 2022 ;

Considérant que cette action consiste à amener des publics jeunes ou adultes à participer activement à la préparation et à l'organisation d'événements sportifs, culturels ou citoyens, organisés par la commune ou une association ;

Considérant que l'action « Bonus Ville » s'adresse aux bénéficiaires du RSA, des minimas sociaux, aux demandeurs d'emploi de longue et très longue durée résidants sur l'ensemble du territoire de la commune ;

Considérant que les publics recrutés bénéficieront d'un contrat de travail, conclu auprès de l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMLIN AIDER, et signé par la commune de Saint Pol sur Mer ;

Considérant que l'ensemble des participants à l'opération « BONUS VILLE » seront inscrits auprès du service emploi insertion de Saint Pol sur Mer ;

Considérant la volonté de la municipalité de poursuivre ce dispositif ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame LENOIR, Adjointe au Maire délégué ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur CLAEYS Maire délégué ;

AUTORISE

- Monsieur le Maire délégué à signer la convention avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMLIN AIDER ainsi que tout avenant éventuel à cette action ;

- Monsieur le Maire délégué, ou par délégation à l'un de ses adjoints, à signer les contrats de travail avec l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMLIN AIDER ;

	VILLE DE DUNKERQUE	
	Commune de Saint-Pol-sur-Mer	
Département	Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif	Arrondissement
du	convoqué le mardi 30 novembre	de
Nord	pour la séance du lundi 6 décembre 2021	Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller
Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

- le versement de la somme de 15 000€ à l'association AFPIT ETABLISSEMENT TREMPLIN AIDER, le premier mois de chaque trimestre, soit un montant total de 60 000€ consacré au paiement des salaires et charges versées par l'association, frais de gestion inhérents à l'opération compris.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

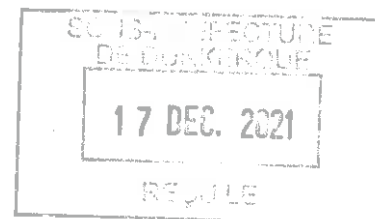
29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET
6 abstentions : VAMPOUILLE- DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**

Délibération : N°69/2021

Objet : CRÉATION DE POSTE DE PUÉRICULTRICE

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR, Maire délégué



Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 110 ;

Vu le code de santé publique et notamment les articles R2324-16 à R2324-48 relatifs à la réglementation des établissements d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant la nécessité de recruter une puéricultrice pour les besoins du service petite enfance de la commune de Saint Pol sur Mer ;

Considérant la nécessité de garantir la continuité du service public ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame LENOIR, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

DÉCIDE

- De créer à compter du 1^{er} janvier 2022 un emploi de puéricultrice aux grades de puéricultrice de classe normale ou de classe supérieure ou hors classe dans la filière médico-sociale relevant de la catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable du service petite enfance ;
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer les documents et actes afférents à cette décision.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
------------------------------	------------

Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller

Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

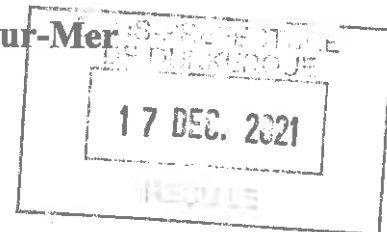
Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 70/2021

Objet : **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD POUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (dispositif Loisirs Équitables Accessibles LEA)**

Rapporteur : Madame Marjorie LENOIR, Adjointe au Maire délégué

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales du nord poursuivra sa participation aux frais de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs via le dispositif Loisirs Équitables et Accessibles (LEA) pour la période 2022-2025 ;

Considérant que cette participation financière a pour objectif de venir en aide aux collectivités locales qui pratiquent des tarifs accessibles aux familles à faibles revenus ;

Considérant que la commune de Saint-Pol-sur-Mer applique une tarification sociale pour ses accueils collectifs de mineurs,

Considérant que les conditions de cette participation financière sont définies dans la convention passée entre la caisse d'allocations familiales du Nord et la commune ;

LE CONSEIL CONSULTATIF ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marjorie LENOIR, Adjointe au Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire délégué à signer la Convention LEA avec la CAF du Nord.

VILLE DE DUNKERQUE**Commune de Saint-Pol-sur-Mer****Département
du
Nord****Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif
convoqué le mardi 30 novembre
pour la séance du lundi 6 décembre 2021****Arrondissement
de
Dunkerque**Nombre de Conseillers en exercice : **35**Nombre de Conseillers présents ... : **28**Nombre de procurations..... : **7****Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel Conseiller

Monsieur NAVE Adrien Conseiller

Madame DEFRANCE Nadine Conseiller

Monsieur BRICHE Tanguy Conseiller

Madame VAN DEN BROECKE Sabrina Conseiller

Madame VARLET Virginie Conseiller

Monsieur COEUGNART Albert Conseiller

Madame LEGROS Nathalie Conseiller

Madame VANDORME Catherine Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René Adjoint au Maire

Madame OUGHAZDI Cindy Adjoint au Maire

Madame TABIBOU Salmata Adjoint au Maire

Monsieur HUTIN Christian Conseiller

Madame DAHMANI Fatiha Conseiller

Madame KUZNIEWSKI Anne Conseiller

Monsieur BAYRAKTAR Özkan Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.

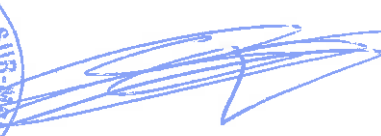
DÉCIDE :

- D'appliquer le barème de participations familiales en heure/enfant défini ci-après à compter du 01 janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

	TYPE D ACCUEIL	
Quotient Familial	Accueil périscolaire tel que déclaré auprès des services de la DDCS	Accueil extrascolaire tel que déclaré auprès des services de la DDCS
0-369 €		Petites vacances : 0,19 € Vacances été – 6 ans : 0,18 € Vacances été – 6 ans avec forfait Jules Verne : 0,21 € Vacances été + 6 ans : 0,21 €
de 370 à 499 €		Petites vacances : 0,30 € Vacances été – 6 ans : 0,24 € Vacances été – 6 ans avec forfait Jules Verne : 0,35 € Vacances été + 6 ans : 0,35 €
de 500 à 700 € inclus		Petites vacances : 0,35 € Vacances été – 6 ans : 0,31 € Vacances été – 6 ans avec forfait Jules Verne : 0,40 € Vacances été + 6 ans : 0,40 €
	autres tranches de QF à détailler	701 à 899 € Petites vacances : 0,36 € Vacances été – 6 ans : 0,33 € Vacances été – 6 ans avec forfait Jules Verne : 0,42 € Vacances été + 6 ans : 0,42 € 900 et plus Petites vacances : 0,39 € Vacances été – 6 ans : 0,36 € Vacances été – 6 ans avec forfait Jules Verne : 0,46 € Vacances été + 6 ans : 0,46 €
	Repas compris précisez par période "oui ou non"	Petites vacances : oui (choix des familles) Vacances été – 6 ans : oui (choix des familles) Vacances été + 6 ans : oui
Surcoût aux frais d'inscription le cas échéant appliqué pour les familles allocataires CAF du Nord extérieures à la commune		

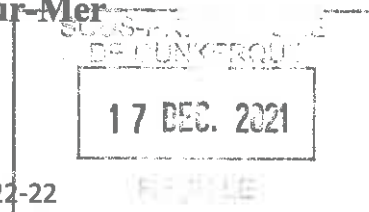
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire délégué,




Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à l'unanimité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer
du lundi 6 décembre 2021**



Délibération : N° 71/2021

Objet : COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22

Rapporteur : Monsieur Christophe CLAEYS, Maire délégué

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil est invité à prendre acte de l'usage fait des décisions du Maire établies en vertu de l'application de depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Il s'agit :

01. de la décision n° 207/2021 relative à l'organisation de la braderie de la médiathèque Emile ZOLA le samedi 23 octobre 2021 de 9h à 13h pour une recette de 112,00€.
02. de la décision n° 211/2021 relative à la signature du contrat avec la Maison de l'Europe pour l'organisation des ateliers linguistiques néerlandais sur les temps périscolaire à destination des enfants du CP au CM2 pour un coût total de 3 040€ TTC.
03. de la décision n° 212/2021 relative à la signature de la convention avec l'EPSM des Flandres permettant l'intervention d'une éducatrice au sein des structures municipales pour accompagner, et prendre en charge les enfants qui en ont le besoin pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2021.
04. de la signature d'un contrat avec l'intervenant « Les chtisartistes » dans le cadre de la Festiv'eau le samedi 23 octobre au centre Jean Cocteau pour un coût total de 100€ TTC.
05. de la signature du contrat avec la société « SurMesures Productions » afin d'assurer le concert de Jazz Absoul à l'auditorium de l'académie de musique le 19 novembre dernier pour un coût total de 2 375,86€ TTC.
06. de la signature de la convention de partenariat avec le SDIS du Nord en vue de sécuriser des interventions des sapeurs-pompiers sur le territoire.
07. de la signature du contrat avec l'association Départementale de Protection civile du Nord afin de mettre en place les dispositifs prévisionnels de secours dans le cadre de la semaine bleue pour un coût total de 402.80€ TTC.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire délégué,



Christophe CLAEYS

Délibération adoptée à la majorité par :

29 voix pour : CLAEYS – DEGUINES- LENOIR – MEENEBOO – OUGHAZDI –BOUREY – LEFEBVRE – MERSSEMAN – TABIBOU - HAUDIQUET – DEBAVELAERE – GOURDEN – MASURE – CATOIRE – CLEMENT- HUTIN – LAMIRAND – MAES – VERHAEGHE – DUMARQUEZ- NICOLLE – DAHMANI – ANDRIES - COEUIGNART – LEGROS – VANDORME – BAYRAKTAR – VARLET- VAMPOUILLE
5 voix contre : DEFRANCE – VAN DEN BROECKE - KUZNIEWSKI – NAVE – BRICHE

Mme LEGROS ne prend pas part au vote à la décision n°211/2021.

	VILLE DE DUNKERQUE	
	Commune de Saint-Pol-sur-Mer	
Département	Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif	Arrondissement
du	convoqué le mardi 30 novembre	de
Nord	pour la séance du lundi 6 décembre 2021	Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35
 Nombre de Conseillers présents ... : 28
 Nombre de procurations..... : 7

Présents :

Monsieur CLAEYS Christophe	Maire délégué
Monsieur DEGUINES Dominique	Premier Adjoint au Maire
Madame LENOIR Marjorie	Adjoint au Maire
Monsieur BOUREY Luc	Adjoint au Maire
Madame LEFEBVRE Nathalie	Adjoint au Maire
Monsieur MEERSEMAN Olivier	Adjoint au Maire
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller
Madame MAES Nathalie	Conseiller
Madame CATOIRE Annick	Conseiller
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseiller
Madame CABARET Martine	Conseiller
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller
Madame LAMIRAND Laurence	Conseiller
Monsieur MASURE Philippe	Conseiller
Monsieur CLÉMENT Fabien	Conseiller
Madame VERHAEGHE Laurence	Conseiller
Madame DUMARQUEZ Valérie	Conseiller
Madame ANDRIES Camille	Conseiller

Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller
------------------------------	------------

Monsieur NAVE Adrien	Conseiller
Madame DEFRANCE Nadine	Conseiller
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseiller

Madame VARLET Virginie	Conseiller
Monsieur COEUGNART Albert	Conseiller
Madame LEGROS Nathalie	Conseiller
Madame VANDORME Catherine	Conseiller

Absents- Excusés :

Monsieur MEENEBOO René	Adjoint au Maire
Madame OUGHAZDI Cindy	Adjoint au Maire
Madame TABIBOU Salmata	Adjoint au Maire
Monsieur HUTIN Christian	Conseiller
Madame DAHMANI Fatiha	Conseiller
Madame KUZNIEWSKI Anne	Conseiller
Monsieur BAYRAKTAR Özkan	Conseiller

Secrétaire de séance : Monsieur BRICHE Tanguy

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M.Meeneboo a donné pouvoirs à Mme Dumarquez , Mme Oughazdi à Lefebvre, Mme Tabibou à M.Claeys, M.Hutin à M.Deguines, Mme Dahmani à Mme Cabaret, Mme Kuzniewski à M.Nave et M.Bayraktar à Mme Legros.